	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Conseil d'Administration du 18 février 2025	N° 2025/01/01

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 février, le Conseil d'administration de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, dûment convoqué le 5 février 2025, s'est assemblé au 91 rue Paulin sur la commune de Bordeaux, sous la présidence de Madame Sylvie Cassou-Schotte, Présidente du Conseil d'administration.

Étaient présents à la séance :


Madame Sylvie Cassou-Schotte, Madame Maïté Cazaux, Monsieur Gérard Chausset, Monsieur Jean-Claude Feugas, Monsieur Maxime Ghesquière, Monsieur Laurent Guillemain, Monsieur Jean-Marie Trouche, Madame Zeineb Lounici, Madame Florence Bougault.

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Daniel Delestre ayant donné procuration à Mme Florence Bougault, Madame Anne-Eugénie Gaspar ayant donné procuration à Madame Sylvie Cassou-Schotte, Monsieur Guillaume Garrigues ayant donné procuration à Monsieur Jean-Marie Trouche.

Étaient absents :

LA SEANCE EST OUVERTE A 16h00

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Conseil d'Administration du 18 février 2025	N° 2025/01/01

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Madame Sylvie Cassou-Schotte présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le quorum ayant été vérifié, et conformément à l'article IV.3 des statuts de la Régie, les membres du Conseil sont invités à procéder à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole.

L'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit les modalités d'élection des membres de la commission d'appel d'offres des collectivités territoriales et de leur établissement public.

Ainsi pour la Régie, à l'instar des communes de plus de 3 500 habitants, la Commission d'Appel d'Offres comprend cinq membres du Conseil d'administration désignés en son sein et est présidée par le Directeur de la Régie, son représentant légal.

L'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants appelés à siéger au sein de cet organe collégial qui intervient dans certaines procédures de passation des marchés publics, a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel, par vote à bulletin secret sauf accord unanime contraire (article L. 2121-21 du CGCT). Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Conformément aux dispositions de l'article D1411-5 du CGCT et de l'article 9 du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Conseil d'administration a fixé par la délibération n°2021/08 du 9 avril 2021 les conditions de dépôt des listes à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

A la suite du départ de Monsieur Fabrice Moretti, il convient de procéder à un nouveau vote des membres de la CAO

L'unique liste déposée est la liste A, composée comme suit :

Membres titulaires

Monsieur Laurent GUILLEMIN
Monsieur Maxime GHESQUIERE
Monsieur Jean-Claude FEUGAS
Madame Zeineb LOUNICI
Madame Maïté CAZAUX

Membres suppléants

Monsieur Guillaume GARRIGUES
Madame Anne-Eugénie GASPAR
Monsieur Gérard CHAUSSET
Monsieur Daniel DELESTRE
Monsieur Jean-Marie TROUCHE

Il a été procédé au vote à main levée. Les résultats sont les suivants :

1°) - Membres titulaires :

Sièges à pourvoir (SAP)	5
Suffrages exprimés (SE)	11
Nombre total de sièges à pourvoir	5
Nombre de voix obtenues par la liste A (VA)	11

➤ Répartition des sièges

Le nombre de siège(s) obtenu(s) (SO) par la liste A est égal au nombre de sièges à pourvoir. Cette première répartition permet à la liste A d'obtenir les 5 sièges de titulaires.

2°) - Membres suppléants :

Sièges à pourvoir (SAP)	5
Suffrages exprimés (SE)	11
Nombre total de sièges à pourvoir	5
Nombre de voix obtenues par la liste A (VA)	11

➤ Répartition des sièges

Le nombre de siège(s) obtenu(s) (SO) par la liste A est égal au nombre de sièges à pourvoir. Cette première répartition permet à la liste A d'obtenir les 5 sièges de suppléants.



3°) - Sont élus à la commission d'appel d'offres :


Membres titulaires

Monsieur Laurent GUILLEMIN
Monsieur Maxime GHESQUIERE
Monsieur Jean-Claude FEUGAS
Madame Zeineb LOUNICI
Madame Maïté CAZAUX

Membres suppléants

Monsieur Guillaume GARRIGUES
Madame Anne-Eugénie GASPAR
Monsieur Gérard CHAUSSET
Monsieur Daniel DELESTRE
Monsieur Jean-Marie TROUCHE

Fait et délibéré le 18 février 2025.

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</p>	<p>Pour expédition conforme, La Présidente,</p>
<p>PUBLIÉ LE :</p>	<p> Madame Sylvie Cassou-Schotte</p>